



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°71_CC_2023_CCDS

PORTANT ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Séance du 3 juillet 2023

Date de convocation : 26 juin 2023 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-trois et le trois juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'exposition du Pôle culturel de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Patrick COSSET, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX,

Absentes excusées ayant donné procuration :

Annick ANDRE à Martine PAPAIX,
Céline ZULEMARO à Jean-Robert CHOCHO,

Absents excusés :

Céline REGIS, Lauric SOPHIE, Frédéric LLADERES,

Absents non excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Françoise BRUNO FREDOC, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Rosange CARENE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Rodolphe HORTH.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Domaine de prédilection de l'intervention des communes, les compétences sportives et culturelles sont peu à peu devenues un enjeu pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Les différentes lois de réforme territoriale et de clarification des compétences des collectivités ont conféré aux EPCI des attributions concernant le portage et la mise en œuvre de projets sportifs et culturelles.

Leur intervention dans ces deux domaines repose sur un cadre législatif qui définit des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives en fonction du type d'EPCI.

Les enjeux sont multiples et dépassent le simple développement des disciplines sportives et des manifestations culturelles. Ils sont souvent économiques, bien sûr, mais concernent également le développement et l'attractivité du territoire, la cohésion et la mixité sociales, le dynamisme local, ainsi que l'image et l'identité du territoire.

De ce fait, la commission mixte sport et culture a étudié les différentes demandes des associations suivantes :

- Association sportive et culturelle « Etoile filante d'Iracoubo » :

L'association « ETOILE FILANTE D'IRACOUBO » créée en 1966 par Monsieur Silvestre LAMA sollicite de la CCDS une subvention afin de l'accompagner dans son projet sportif et culturel. En effet, elle encadre à ce jour une centaine de jeunes dans le cadre d'activités footballistiques.

Ce ne sont pas moins de sept catégories (U17, U15, U11, Séniors et des équipes féminines) qui évoluent actuellement dans le championnat de Guyane.

Afin de faire face à des déplacements de plus en plus coûteux dans le cadre des compétitions, des regroupements sportifs et culturels et procéder à l'achat d'équipement et de fournitures nécessaires pour assurer la pérennité et la faisabilité de l'encadrement de ses jeunes, l'association « ETOILE FILANTE D'IRACOUBO » qui vit principalement des cotisations de ses adhérents, d'une subvention à l'année de la commune d'Iracoubo, de dons privés et d'une subvention de la CTG sollicite une aide financière exceptionnelle qu'elle évalue à 12 000€.

CHARGES	MONTANTS	AIDES	Reste à charge
Fournitures diverses+ achats d'équipements+ assurances	9 250€	Mairie + Cotisations adhérents	4 250€
Entretien et Réparations	4 500€	Privé	4000€
Déplacements sur l'ensemble du Territoire de la Guyane + Buvette+ Missions	8 250 €	Mairie + Privés +CTG	3 750€
TOTAL DES CHARGES	22 000€	10 000€	12 000€

La commission sport a émis un avis favorable à cette demande en minorant cependant le montant de l'aide qui serait octroyée à ladite association. Elle propose de lui accorder une aide exceptionnelle à hauteur de **6 000,00 € (six mille euros)**. La mise à disposition du matériel évènementiel de la CCDS dans les Communes membres reçoit aussi un avis favorable.

- **Association « L'amicale des savanes »**

Cette association a sollicité une demande de subvention auprès la CCDS afin de l'accompagner dans le cadre de diverses actions telles que :

- La randonnée de crique Toussaint
- La nocturne de Kourou
- La randonnée de Morpio
- La course de Kourou

Ces projets ont pour objectifs de promouvoir la pratique du vélo.

L'association évalue les dépenses du projet à hauteur de 19 745,00€ (dix-neuf mille sept cent quarante-cinq euros) et sollicite la somme de **5 000,00€ (cinq mille euros)** à l'EPCI.

CHARGES	MONTANTS (€)	RECETTES	MONTANTS (€)
Achats	11 932,00€	UFOLEP - PSF	5 000,00€
Services extérieurs	2 274,00€	CCDS	5 000,00€
Autres services extérieurs	4 500,00€	Cotisations	3 000,00€
Charges exceptionnelles	1 069,00€	Dons manuels - Mécénat	3 500,00€
		Solde antérieur	3 245,00€
TOTAL DES CHARGES	19 745,00€	TOTAL DES RECETTES	19 745,00€

La commission mixte culture et sport a émis un avis favorable à cette demande en minorant cependant le montant de l'aide qui serait octroyée à ladite association. Elle propose d'accompagner le projet à hauteur de **2 000,00 € (deux mille euros)**.

- **Association « CUBASON »**

Par courrier en date du 22 mars 2022, l'association « Cubason » a sollicité une aide financière auprès la CCDS pour la prise en charge d'une partie de billets d'avion.

En effet, après avoir obtenu sept « Premier Prix Nationaux » de danse aux différents concours de la Confédération Nationale de Danse (CND) en Guyane, les lauréats se voit donner l'opportunité de se déplacer à Montpellier afin de participer au Concours National de la CND.

L'association souhaite représenter dignement le Territoire des savanes et la Guyane lors de cette compétition Nationale. Les jeunes danseurs sont âgés de 8 à 16 ans et pourront exprimer leur talent et savoir-faire sur la scène nationale, mettant en avant l'une des richesses parmi tant d'autres de notre Région.

Les frais incombant au déplacement (Inscriptions au concours, billets d'avion, hébergement et nourriture qui sont à leurs charges s'élèvent à 19 396,00€, répartis ainsi :

CHARGES	MONTANTS	RECETTES	MONTANT
Transport	9 801,00€	CCDS	7 500,00€
Hébergement	5 500,00€	CTG	5 500,00€
Restauration	3 080,00€	Mécénat – Sponsor	2 081,00€
Frais adhésion CND	210,00€	Participation Lauréat et accompagnateurs	3 300,00€
Achat équipements	805,00€	Participation association	1 015,00€
Total des Charges	19 396,00€	Total des recettes	19 396,00€

La commission mixte culture et sport a émis un avis favorable à cette demande en minorant cependant le montant de l'aide qui serait octroyée à ladite association. Elle propose d'accompagner l'association « Cubason » pour sa participation au Concours National de la CND à hauteur de **5 500,00 € (cinq mille cinq cents euros)**.

- **Association Warriors Team d'Iracoubo »**

L'association « WARRIORS TEAM D'IRACOUBO » (WTI) a sollicité une demande de subvention auprès la CCDS afin de l'accompagner dans son projet « LA MORPIO MOUV PARTY ». Pour cette 4^{ème} édition, après deux années de crise sanitaire, l'association souhaite créer de la cohésion sociale et redynamiser la commune d'Iracoubo.

C'est une rencontre intergénérationnelle qui a lieu chaque année sur le site de la crique Morpio à Iracoubo. Un rassemblement autour d'un pique-nique géant avec un large plateau artistique en live, avec une partie consacrée à la transmission du folklore Guyanais aux jeunes par le chant et la danse.

L'association évalue les dépenses du projet à hauteur de 15 000,00€ (quinze mille euros) et sollicite la somme de **10 500,00€ (dix mille cinq cents euros)** à l'EPCI.

CHARGES	MONTANTS (€)	RECETTES	MONTANTS (€)
Achats	8 000,00€	Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	1 000,00€
Services extérieurs	2 800,00€	CCDS	10 500,00€
Autres services extérieurs	1 700,00€	Cotisations	2 500,00€
Charges exceptionnelles	2 500,00€	Dons manuels - Mécénat	1 000,00€
TOTAL DES CHARGES	15 000,00€	TOTAL DES RECETTES	15 000,00€

La commission mixte culture et sport a émis un avis favorable à cette demande en minorant cependant le montant de l'aide qui serait octroyée à ladite association. Elle propose d'accompagner le projet à hauteur de **7 300,00 € (sept mille trois cents euros)**.

Aussi, je vous invite à délibérer quant à l'attribution de subventions aux associations sportives et culturelles présentées.»

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Des Savanes révisés en date du 25 mars 2019 ;

Vu l'installation du Conseil Communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la demande de l'association sportive et culturelle « Étoile Filante d'Iracoubo »

Vu la demande de l'association « L'amicale des Savanes » ;

Vu la demande de l'association « CUBASON » ;

Vu la demande de l'Association « Warriors Team d'Iracoubo »

Vu l'avis favorable de la commission culture du 16 mars 2023 ;

Vu la commission finances du 9 juin 2023 ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 15 juin 2023 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : ATTRIBUE une subvention à l' :

- Association sportive et culturelle « Etoile filante d'Iracoubo » à hauteur de **6 000,00 € (six mille euros)** pour son projet sportif
- Association « L'amicale des savanes » à hauteur de **2 000,00 € (deux mille euros)** afin de l'accompagner dans son projet visant à promouvoir la pratique du vélo
- Association « CUBASON » à hauteur de **5 500,00 € (cinq mille cinq cents euros)** pour sa participation au Concours National de la CND
- Association Warriors Team d'Iracoubo » à hauteur de **7 300,00 € (sept mille trois cents euros)** afin de l'accompagner dans son projet « LA MORPIO MOUV PARTY ».

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ces quatre demandes de subventions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 02
Nombre de votants : 16
Pour : 16
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 3 juillet 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20230705-24-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2023

Publication le : 05-07-2023